



Strasbourg, le 24 novembre 2014

THB-GRETA(2014)LD21

Point 32

# **GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (GRETA)**

---

**21e réunion du GRETA**  
(Strasbourg, 17 – 21 novembre 2014)

## **LISTE DE DÉCISIONS**

---

- 
- Point 1 Ouverture de la réunion
- Point 2 Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
- Point 3 Rapport oral du Bureau
- Point 4 Questions administratives et budgétaires
- Point 5 État des signatures et ratifications de la Convention
- Point 6 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : projet de rapport du GRETA sur l'Allemagne
- Le GRETA a examiné le projet de rapport sur l'Allemagne et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois. Le GRETA a rappelé que ses projets de rapports restaient confidentiels jusqu'à leur adoption finale.
- Point 7 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : projet de rapport du GRETA sur la Finlande
- Le GRETA a examiné le projet de rapport sur la Finlande et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois. Le GRETA a rappelé que ses projets de rapports restaient confidentiels jusqu'à leur adoption finale.
- Point 8 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : projet de rapport du GRETA sur la Hongrie
- Le GRETA a examiné le projet de rapport sur la Hongrie et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois. Le GRETA a rappelé que ses projets de rapports restaient confidentiels jusqu'à leur adoption finale.
- Point 9 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : projet de rapport du GRETA sur la Lituanie
- Le GRETA a examiné le projet de rapport sur la Lituanie et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois. Le GRETA a rappelé que ses projets de rapports restaient confidentiels jusqu'à leur adoption finale.
- Point 10 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : retour d'information sur la visite d'évaluation en Suisse
- Point 11 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : suivi du rapport final du GRETA sur l'Andorre
- Point 12 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : suivi du rapport final du GRETA sur l'Islande

- Point 13 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : suivi du rapport final du GRETA sur l'Italie
- A la lumière des informations annonçant le remplacement de l'opération *Mare Nostrum* en Méditerranée, le GRETA a décidé d'envoyer des lettres aux autorités italiennes et à Frontex en leur demandant des informations concernant les nouvelles mesures mises en place et leurs conséquences pour la protection des victimes de la traite.
- Point 14 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : suivi du rapport final du GRETA sur Saint-Marin
- Point 15 1er cycle d'évaluation, 4e groupe : suivi du rapport final du GRETA sur l'Ukraine
- Point 16 4e Rapport général d'activités du GRETA
- Le GRETA a examiné et adopté le projet de 4e Rapport général sur ses activités couvrant la période du 1er août 2013 au 30 septembre 2014.
- Point 17 2e cycle d'évaluation : préparation des prochaines visites d'évaluation
- Point 18 Échange de vues sur la structure et le contenu des rapports pays par pays du GRETA pour le 2e cycle d'évaluation
- Point 19 Projet de Règles amendées concernant la procédure d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par les Parties
- Le GRETA a adopté les règles amendées concernant la procédure d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par les Parties et a décidé qu'elles entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2015.
- Point 20 Évaluation du Kosovo\*
- Point 21 Suivi de la 14e réunion du Comité des Parties
- Point 22 Rapports des gouvernements sur les mesures prises pour se mettre en conformité avec les recommandations du Comité des Parties
- Le GRETA a décidé d'adresser une lettre au Comité des Parties pour l'informer que les rapports soumis par la République de Moldova et la Roumanie seront pris en compte dans le cadre du 2e cycle d'évaluation.
- Point 23 Échange de vues sur la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains et ses liens avec la Convention anti-traite
- Point 24 Préparation de la réunion des présidents des mécanismes de suivi
- Point 25 Échange de vues concernant l'organisation d'un évènement pour marquer le 10e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention Anti-Traite

---

\* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Point 26 Information sur les activités du Conseil de l'Europe intéressant le GRETA

Le GRETA s'est félicitée de l'entrée en vigueur le 1er août 2014 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).

Point 27 Information sur les activités des organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressant le GRETA

Point 28 Communications reçues contenant des informations à l'attention du GRETA

Point 29 Dates des futures réunions

Le GRETA a décidé de tenir sa 24e réunion du 30 novembre au 4 décembre 2015.

Point 30 Points à inscrire à l'ordre du jour de la 22e réunion

Point 31 Questions diverses

Point 32 Adoption de la liste des décisions adoptées pendant la 21e réunion